



ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

Projet de Stabilisation des berges de la Plage Jacques-Cartier

Commentaires présentés au Bureau d'audiences publiques (BAPE)

Janvier 2021

Préambule

La ZIP (zone d'intervention prioritaire) de Québec et Chaudière-Appalaches (Comité ZIP de Québec) est un organisme dédié à la conservation, à la réhabilitation et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région qui est actif depuis presque trente ans. Partenaire privilégié du Plan Canada-Québec sur le Saint-Laurent, il a organisé de nombreuses consultations publiques, diverses études reliées aux enjeux du Saint-Laurent, des projets de terrain notamment sur les usages comme la modélisation de la qualité des eaux de baignade ainsi que la végétalisation des berges où il a eu à intervenir à l'Anse Tibbits à Lévis, à la baie de Beauport et dernièrement en 2020, sur le site spécifique de la plage de la baie de Beauport pour contrer l'érosion. Vous pouvez consulter les dossiers sur notre site Web : www.zipquebec.com sous l'onglet « documentation » ou sous l'onglet : « actions ».

Nous avons participé à la séance d'information du 28 juillet 2020 et à la première partie des audiences organisées par le BAPE du 14 et 15 décembre pour le projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier. Nous avons analysé les grands éléments de l'étude d'impact déposée par le promoteur, la Ville de Québec.

Nous présentons dans ce qui suit la synthèse de nos principaux commentaires.

Introduction

La plage Jacques-Cartier est un parc connu pour son milieu naturel très riche avec ses arbres matures et ses herbiers aquatiques. C'est cet aspect naturel et la proximité de la plage qui fait de ce parc sa popularité dans la région. Il est doté d'infrastructures dont un sentier pédestre bien aménagé ainsi qu'un bâtiment de services avec toilettes et douches. Ce parc est très achalandé.



Photos du parc de la Plage Jacques-Cartier : à droite vue sur le fleuve à partir du sentier pédestre et à gauche, vue sur le marais à partir du sentier pédestre

Réaliser une contre-expertise technique

Nous sommes conscients que la plage Jacques-Cartier subit un phénomène d'érosion. Cependant, nous sommes surpris de l'ampleur de l'enrochement végétalisé nécessaire proposé sur plus de 1,215 km avec la proposition de travaux sur 7 tronçons dont 3 (1,2,3) comportant des enrochements importants à haut calibre. On propose également l'installation de deux épis à enrochements végétalisés, un de 100 mètres et l'autre de 150 mètres.



Photos : Érosion au parc de la plage Jacques-Cartier le long de la berge

Cette solution, pour contrer l'érosion des berges du parc, va avoir un impact direct négatif sur le paysage, la vue sur le fleuve, l'accès à la plage ainsi que sur l'aspect naturel du parc. Si une telle

solution d'ouvrages lourds de contrôle de l'érosion est acceptée telle quel, est serait permanente. A-t-on voulu sur-dimensionner les ouvrages de contrôle de l'érosion pour éviter à la plage tout risque d'érosion au point de sacrifier son aspect naturel ? Nous savons que plus l'enrochement est important, plus l'effet de bout sera considérable causant davantage d'érosion dans les extrémités. Y-at-il une solution du juste milieu ?

Nous ne connaissons pas d'exemple dans notre zone d'intervention, où l'on a proposé, des ouvrages de contrôle avec des épis enrochés d'une telle ampleur. Cependant, plusieurs exemples d'utilisation de techniques mixtes de végétalisation existent notamment le long de l'autoroute Dufferin-Montmorency ou le long du boulevard Champlain sur la Promenade Samuel-de-Champlain. La Promenade Samuel-de-Champlain se trouve dans un milieu artificialisé. Quant à notre expérience, suite à des consultations publiques, nous avons procédé à végétaliser une partie des berges enrochées existantes de la baie de Beauport car les citoyens voulaient améliorer le paysage des berges enrochées. Ces berges enrochées ont été érigées lors de la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency. Notre vision est d'encourager la végétalisation des berges pour contrer l'érosion afin d'éviter les erreurs du passé et de garder l'aspect naturel des rives. Cet été, nous avons procédé à la végétalisation de la plage de la baie de Beauport, uniquement par la végétation notamment en y plantant de l'Élyme de sable. Le site de la plage de la baie de Beauport se prêtait bien à ce genre de végétalisation.

Quant au cas de la plage Jacques-Cartier, l'aspect naturel y est encore conservé sur une bonne partie du parc.

À notre avis, avant de préparer les plans et devis, et compte-tenu des questions pertinentes soulevées lors de la première partie de l'audience de décembre dernier, sur la méthodologie de calculs effectués pour dimensionner les ouvrages de contrôle de l'érosion et compte-tenu de la permanence des ouvrages proposés changeant définitivement l'aspect naturel du parc, il est souhaitable de réaliser une contre-expertise. Cette contre-expertise pourrait mettre à profit du projet, plusieurs experts qui sont peu nombreux dans le domaine hydrique. Ces experts pourraient ainsi conjuguer leurs forces afin de confirmer la nécessité d'ériger de tels ouvrages de contrôle de l'érosion et de valider pour quelles conditions ces ouvrages ont été conçus et devraient être conçus.

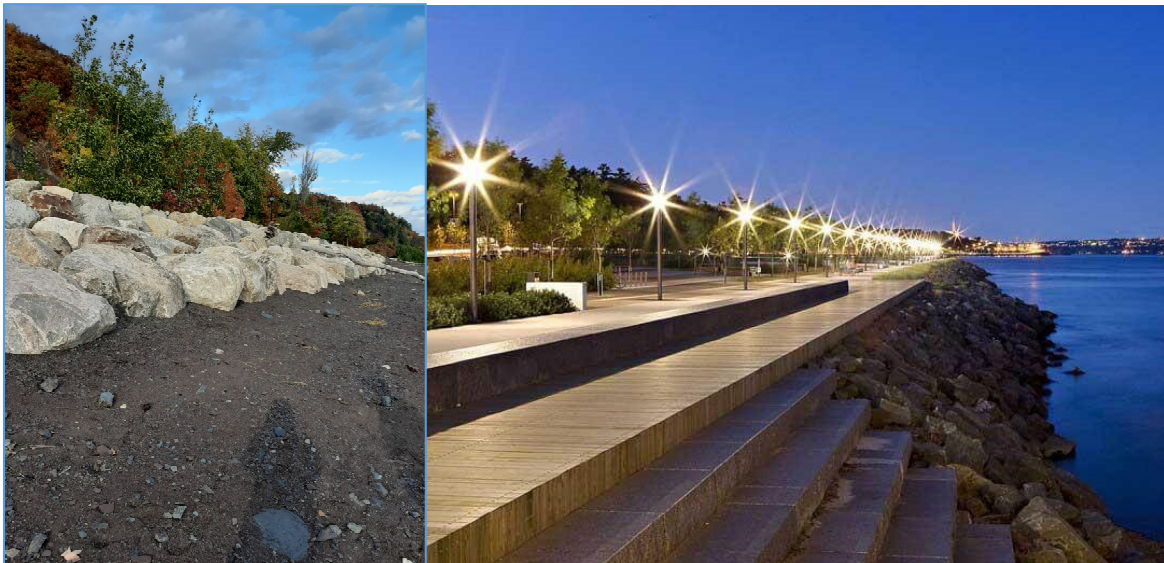
Protéger les vues sur le fleuve

La vue sur le fleuve Saint-Laurent est un élément important pour les usagers du parc et permet aussi l'apaisement et la détente. Nous croyons qu'il est nécessaire de protéger les vues sur le fleuve. Les techniques mixtes de génie-végétal qui sont proposées privilégient des enrochements végétalisés de haut calibre et surélevés pouvant bloquer la vue sur le fleuve notamment celle que l'on a à partir du sentier pédestre. De plus, de la végétation est prévue en haut du talus de l'enrochement. Ainsi, la végétalisation prévue doit privilégier des espèces végétales qui, à maturité ne doivent pas dépasser 1,5 mètres ou qui peuvent être plantées à intervalle judicieux pour ne pas bloquer les vues. Nous pouvons nommer, entre autres, le rosier rugueux, la vigne ou

le cornouiller. Cette végétalisation doit se baser sur un inventaire des points de vue importants à protéger tout au long du parcours qui mène d'un bout à l'autre du parc.

Accès à la plage

La proposition du plan d'intervention notamment pour les tronçons 1, 2, et 3 où l'on prévoit des enrochements de haut calibre, peut créer une barrière infranchissable entre le parc et la plage. D'ailleurs, c'est ce qui s'est produit pour le tronçon réalisé en 2019 par la Ville de Québec, où de l'enrochement massif a bloqué tout accès vers la berge. Pour avoir accès à la plage, nous croyons



Photos de l'enrochement effectué en 2019 à la plage Jacques-Cartier bloquant l'accès à la berge, et à droite, les escaliers menant à la berge sur la Promenade-Samuel-de-Champlain

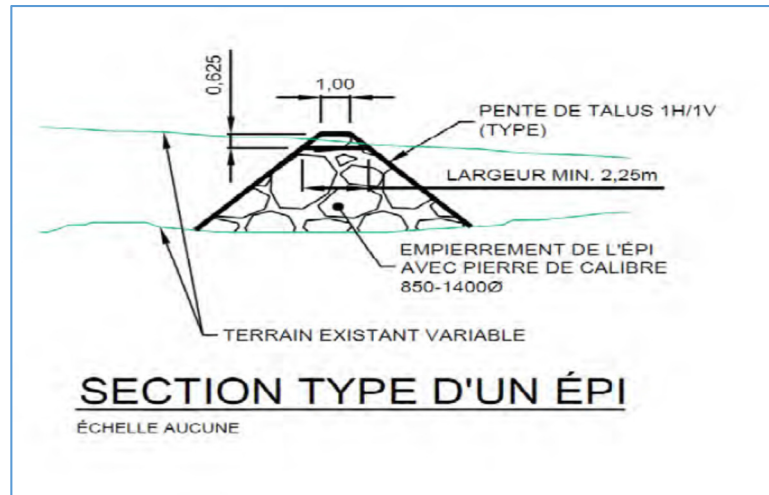
qu' il est nécessaire de créer des accès à la plage à intervalles réguliers comme à tous les 150 ou 200 mètres afin de rapprocher le plus possible les visiteurs de la berge naturelle. La Promenade Samuel-de-Champlain peut inspirer avec ses escaliers en granit placés entre les roches qui permettent d'accéder à la berge. Nous pouvons aussi créer une rampe entre les roches, pouvant ainsi offrir un accès universel là où cela est possible pour accéder à la plage à marée basse.

Les épis : valider l'efficacité

En plus des 7 tronçons d'enrochements végétalisés proposés pour remédier à l'érosion de la berge, le plan d'intervention qui est soumis aux audiences, propose une protection supplémentaire de la berge par la construction de deux épis pour éliminer la force des vagues pouvant endommager la berge. Ces deux épis sont, en fait, de l'enrochement végétalisé de 100 mètres et 150 mètres de long et d'une largeur minimale de 2,5 mètres. Cependant, nous ne

comprenons pas pourquoi il faudrait une protection supplémentaire à la berge, en plus des tronçons végétalisés proposés. Sont-ils vraiment nécessaires ?

De plus ces épis composés d'enrochements végétalisés, seront davantage exposés aux courants, vagues et glaces que toute la berge. Nous nous posons la question sur leur durée de vie et sur leur efficacité. Quelle garantie a-t-on de leur résistance à la force des vagues et des courants ?



Extrait du dessin 002-annexe B-coupes- type –stabilisation de l'étude d'impact-Stantec-résumé-juillet 2020

Les épis seraient-ils aussi résistants que les quais qu'on conçoit généralement pour une durée de vie de 50 ans ? Ou doit-on davantage grossir les ouvrages pour qu'ils puissent résister aux fortes vagues ? Avant de réaliser les plans et devis, nous croyons nécessaire de rassurer la population de la pertinence de ces ouvrages que sont les épis, en faisant une contre-expertise. Cette démarche permettrait d'éviter de se retrouver dans la situation d'ouvrages de contrôle de l'érosion qui sont surdimensionnés ou qui ne sont pas nécessaires pour un parc qu'on veut conserver dans son aspect naturel.

Adapter les épis pour la pratique de la pêche sportive

Cependant, si la pertinence et la durabilité de ces épis enrochés sont validés, pourquoi ne pas les utiliser pour d'autres usages que le contrôle de l'érosion comme en faire un site pour la pêche. Ce serait une opportunité à saisir pour consolider cette activité reliée directement à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent. La pratique de la pêche a été une activité fort prisée jusqu'aux années 70. Avant les années 70, l'éperlan arc-en-ciel et le bar étaient les principales espèces de pêche sportive dans le secteur Québec-Lévis. L'éperlan attirait, au printemps, de nombreux pêcheurs à l'embouchure de la rivière Boyer lors de sa migration vers sa principale frayère située dans la rivière. De septembre à la mi-décembre, lorsque l'éperlan migrait du moyen estuaire vers

l'estuaire fluvial, les quais de Sillery, de Québec et Lévis étaient envahis par les pêcheurs à la ligne. La pratique de la pêche sportive a chuté suite à la baisse considérable de plusieurs espèces dans la région comme l'esturgeon noir, l'éperlan arc-en-ciel, l'anguille d'Amérique ou le bar rayé. Mais, avec l'effort collectif effectué pour le rétablissement d'habitats de plusieurs espèces et le rétablissement du bar rayé, nous assistons à un engouement pour la pêche sportive. Ainsi, les principales espèces recherchées aujourd'hui pour la pêche, sont le doré jaune, le doré noir, la barbue de rivière, la perchaude, l'achigan, le poulamon et le baret. Le bar rayé se rétablit bien dans le Saint-Laurent mais il n'est pas permis encore de le pêcher dans la région.

Il serait donc important de ne pas rater une telle opportunité de favoriser la pêche dans un parc si populaire, et d'adapter l'épi à la pratique de la pêche d'autant plus que le haut du talus dépasserait la moyenne haute marée. Ainsi la plateforme pourrait servir, à marée montante ou descendante, pendant quelques heures de la journée, pour la pêche.

Tenir compte des usages actuels et futurs : la baignade y est plus que prometteuse

La stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier doit tenir compte des usages actuels et futurs que l'on peut y avoir. En plus de toutes les activités qui s'y trouvent dont la raquette, le ski de fond, l'ornithologie, le pique-nique, la détente, la marche, la plage Jacques -Cartier a un grand potentiel pour une plage de baignade étant déjà dotée d'infrastructures nécessaires. Dans notre zone d'intervention, la plage de la baie de Beauport est la seule plage de la région où la baignade est autorisée officiellement. La plage de la baie de Beauport est très achalandée l'été notamment les jours où il fait très chaud. Il serait dommage de priver la population d'une telle activité tant bénéfique dans un plan d'eau si proche d'elle.

Depuis les investissements massifs consacrés par les Gouvernements pour l'assainissement des eaux, il a été clairement démontré que la qualité des eaux de baignade s'est grandement améliorée. Selon les rapports de la Ville de Québec (*Qualité de l'eau des plages, du fleuve et des embouchures de rivières, Rapport annuel de 2018 et de 2019*) qu'on a pu obtenir grâce à une demande d'accès à l'information, les résultats obtenus, en 2018, à la plage Jacques-Cartier révèlent que l'eau est d'une qualité propice à la baignade 95 % du temps par temps sec et 85 % du total de l'été (temps sec et temps de pluie). En 2019, bien qu'elle baisse, la qualité de l'eau révèle des conditions propices à la baignade à 65% du temps. Ce chiffre s'élève à 78 %, si l'on tient compte du scénario de temps sec « moins de 2 mm de pluie dans les 48 heures précédentes ».

Pour les résultats obtenus à la Plage Jacques-Cartier en 2018, c'est plus élevé qu'à la plage de la baie de Beauport dont les résultats obtenus donnent une qualité propice à la baignade à 78%.

Pourtant, la plage de la baie de Beauport a été ouverte à la baignade, le 23 juin 2016, grâce à un modèle prédictif de fermeture de plage en temps de pluie, développé par des experts. Ainsi, la baignade dans la région a réapparu, en 2016, 50 ans après son interdiction. Plusieurs variables sont considérées dans le modèle en plus de la qualité bactériologique de l'eau comme la pluviométrie des 24 dernières heures, la hauteur de la marée, la présence des goélands et la

direction des vents (**Baignade dans le Saint-Laurent : du rêve à la réalité -feuillelet d'information :** https://www.zipquebec.com/images/stories/documents/Feuillelet-_baignade-_dition_2020.pdf)

À la plage Jacques-Cartier, selon l'article 7 du règlement 3360 de la Ville de Sainte-Foy (constituante de la Ville de Québec) adopté le 5 juillet 1993, il est strictement interdit à tout usager de la plage Jacques-Cartier de se baigner. Pourtant, nous pouvons aménager une plage de baignade selon le modèle de gestion de la plage de la baie de Beauport

Nous croyons que le projet de stabilisation des berges du parc de la plage Jacques-Cartier doit tenir compte de l'aménagement d'une plage pour fins publiques de baignade. Nous avons déjà proposé ceci en 2005 lors de notre première modélisation de la plage Jacques-Cartier où l'on a démontré le fort potentiel de baignade à cette plage. (**Potentiel de baignade à la plage Jacques-Cartier :** <https://www.zipquebec.com/images/stories/actions/projets-et-etudes/modelisation-eaux-baignade/plage-j-cartier-rapport-2005.pdf>).

Nous ne pouvons priver toute une population de jouir d'une activité qui fait tant de bien notamment lors des chaleurs d'été dans un grand plan d'eau si proche d'elle.



Plage de la baie de Beauport : Été 2020

Conclusion

Le projet de consolidation de la plage Jacques-Cartier doit être réalisé en préservant le plus possible l'aspect naturel du site, ses points de vue sur le fleuve et l'accès direct à la plage. Nous nous posons la question sur l'ampleur des ouvrages de consolidation des berges proposés et une contre-expertise serait importante pour rassurer la population que c'est le bon choix qui a été fait pour préserver leur parc. Le projet doit tenir compte aussi de tous les usages actuels et potentiels du parc pour les générations futures en favorisant d'autres activités comme la pêche et la baignade. Voilà une approche qui s'inscrit bien dans le développement durable du fleuve Saint-Laurent.

ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches
155, boulevard Charest est, bureau 190
Québec (Québec) G1K 3G6
418-522-8080